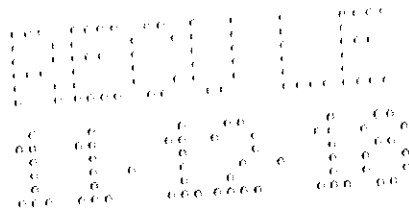




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

REORGANISATION ESADMM 2018

Conseil d'Administration

Séance du 10 décembre 2018

Délibération n° DELIB_02_RH_18_12_10_ORGA_ESADMM_2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Etablissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 novembre 2018.

VU

- Les statuts de l'établissement ;
- Le règlement intérieur de l'établissement (délibération du Conseil d'Administration n° DELIB_02_RH_17_12_15 du 15 décembre 2017) ;
- la délibération du Conseil d'Administration n° ~~DELIB_03_RH_18_11_06~~ DELIB_03_RH_18_07_03 du 3 juillet 2018 modifiant les effectifs des agents de l'ESADMM,
- la délibération du Conseil d'Administration n° ~~DELIB_02_RH_18_11_06~~ DELIB_02_RH_18_07_03 du 3 juillet 2018 relative à la réorganisation des services de l'ESADMM,

CONSIDERANT

- l'avis du Comité technique du 5 novembre 2018 ;

La Présidente,

EXPOSE

Le 3 juillet 2018, le Conseil d'Administration a validé le projet de réorganisation 2018, en adoptant un organigramme nominatif avec une organisation en 3 services (+ un « bureau Qualité » rattaché directement à la Direction Générale) :

- Service des enseignements, de la recherche et de la vie étudiante;
- Secrétariat général ;
- Service Editions et relations extérieures ;

L'organigramme a été modifié au vu des derniers recrutements (cf. pièce jointe n°1).

La nouvelle réorganisation est effective depuis le 1^{er} septembre 2018.

Des projets de fiches de poste ont été rédigés par le Service des Ressources Humaines et transmis à chaque agent, pouvant suggérer des modifications après entretien avec leur supérieur hiérarchique. Après une harmonisation de ces documents, les fiches de poste ont été présentées au Comité Technique (cf. pièces jointes).

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités relatives à la réorganisation de l'ESADMM, conformément aux dispositions ci-dessus.

Article 2 : d'approuver l'organigramme nominatif (P) n°1).

Article 3 : d'approuver les fiches de poste (cf. pièces jointes).

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 10 décembre 2018.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 11/12/18

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :